Communiqué de presse

BRUGEL : PRÉCISIONS SUR L'AUGMENTATION TARIFAIRE DE L'EAU À BRUXELLES

Bruxelles, le 15 décembre 2025 – Suite à la publication des différents articles de presse relatifs à l'augmentation du prix de l'eau à Bruxelles, BRUGEL, l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau, souhaite apporter des précisions sur les raisons de cette adaptation tarifaire.

Audit et gestion des créances

À la suite de préoccupations soulevées lors du contrôle des soldes tarifaires[1] de Vivaqua[2] concernant la gestion des impayés, BRUGEL a mené un audit approfondi des créances au sein de Vivaqua. Cet audit a révélé que Vivaqua n'avait pas mis en place de procédures suffisamment rigoureuses pour le suivi et le recouvrement des factures impayées.

BRUGEL a également constaté que ces dysfonctionnements étaient, entre autres, imputables à la gestion défaillante par Vivaqua de l'implémentation de son nouveau logiciel informatique, ce qui a aggravé les difficultés de facturation et de recouvrement. BRUGEL a, d'ailleurs, dans sa décision 315, rejeté des montants liés au dysfonctionnement de la facturation.

L'analyse de BRUGEL a également mis en lumière que le taux d'impayés, initialement fixé par l'opérateur à 1,5%, était sous-estimé par rapport à la réalité des pertes enregistrées. Ce taux a donc été révisé à 4 %, ce qui demeure particulièrement élevé. BRUGEL veillera à ce que ce taux soit revu à la baisse dans les années à venir, d'autant plus que les benchmarks réalisés montrent que le taux d'irrecouvrables observé dans des pays comparables est nettement inférieur.

À noter que BRUGEL a l'habitude d'auditer l'ensemble des opérateurs qu'elle contrôle, ce qui permet de s'assurer que les usagers de l'eau ou les consommateurs du marché de l'énergie ne supportent pas la charge de coûts déraisonnables.

Correction du taux d'impayés et nécessité d'une hausse tarifaire

Face à ce constat, BRUGEL n'a pas eu d'autre choix que d'accepter la proposition tarifaire 2026 de Vivaqua, compte tenu de la situation financière précaire de l'opérateur. BRUGEL a, dès lors, approuvé l'augmentation du revenu autorisé pour 2026 afin de garantir la viabilité financière du service public de l'eau.

Toutefois, cette approbation s'accompagne d'une exigence claire : *« Tenant compte de l'ampleur du problème des impayés, nous insistons sur la nécessité pour Vivaqua d'améliorer*

---

1 Les soldes tarifaires correspondent à l'analyse des écarts entre les recettes et les dépenses budgétées, puis réalisées, au cours d'une année tarifaire.
2 Voir notre décision 315 relative aux soldes tarifaires rapportés par Vivaqua.

durablement ses procédures de facturation et de recouvrement. Les analyses menées montrent que ces aspects sont déterminants pour contribuer à la solvabilité de l'opérateur et garantir la qualité du service rendu à la population bruxelloise », souligne Kevin Welch, Président du Conseil d'administration de BRUGEL.

Le régulateur veillera, dans les années à venir, à vérifier la mise en œuvre effective d'un système performant de gestion des factures non payées par Vivaqua.

Un rattrapage exceptionnel

L'augmentation tarifaire de 12,5% décidée pour 2026 constitue un rattrapage exceptionnel, car elle vise à corriger en une seule fois la révision du taux des irrécouvrables sur l'ensemble de la période 2022-2026, soit sur 4 années. Cette mesure ponctuelle ne se reproduira donc pas les années suivantes. Pour un ménage moyen, cela représente une hausse annuelle de l'ordre de 41,5 €, soit 1,7 €/mois/personne.

Accompagnement des publics fragilisés

Consciente des enjeux de précarité hydrique et de la fragilité du tissu économique bruxellois, BRUGEL rappelle qu'un mécanisme de protection sociale est en place pour soutenir les ménages les plus précarisés, notamment via une intervention sociale afin de limiter les effets de la tarification sur les publics vulnérables. *« Toutefois, nous tenons à rappeler que son adaptation pour compenser l'augmentation tarifaire relève d'une décision politique et ne dépend pas de BRUGEL »*, précise encore Kevin Welch.

Pérennité financière du secteur de l'eau

Soulignons également que cette augmentation tarifaire ne règle pas durablement la situation financière de Vivaqua, qui devra poursuivre ses efforts pour assurer sa viabilité à long terme. Plus largement, la question du financement de l'opérateur appelle à l'évolution vers un modèle pérenne et équilibré, reposant sur une contribution équitable entre usagers, actionnaires (les communes) et la Région, afin de garantir la stabilité financière du secteur.

Voir notre décision

Annexe 1 : Infographie – Découpage d'une facture de 2 personnes

A propos de BRUGEL

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour être force de propositions stratégiques, émettre des recommandations sur les dynamiques de marchés, proposer et appliquer des modèles tarifaires pour une transition efficiente et socialement juste. En toute indépendance, mais en concertation active, BRUGEL fixe les tarifs des opérateurs dans un souci d'obtenir un service efficient et durable.
www.brugel.brussels

Contacts Presse

BRUGEL Pascal Misselyn Directeur pmisselyn@bugel.brussels T : 02/563.02.02 – GSM 0473/17.15.96	**BRUGEL** Adeline Moerenhout Chargée de communication amoerenhout@brugel.brussels T : 02/563.02.26 - GSM : 0499/99.88.64

brugel

Uitsplitsing van een rekening voor 2 personen *(31m³/jaar/pers.)*

Uitsplitsing van de prijs van water en sanering op basis van een totale jaarlijkse rekening van 372 euro voor een gemiddeld verbruik van 31 kubieke meter per jaar.

Découpage d'une facture de 2 personnes (31m³/an/pers.)

Répartition du prix de l'eau et de l'assainissement sur base d'une facture totale annuelle de 372€ pour une consommation moyenne de 31 mètres cubes par an.

Jaar/ Année **2026**

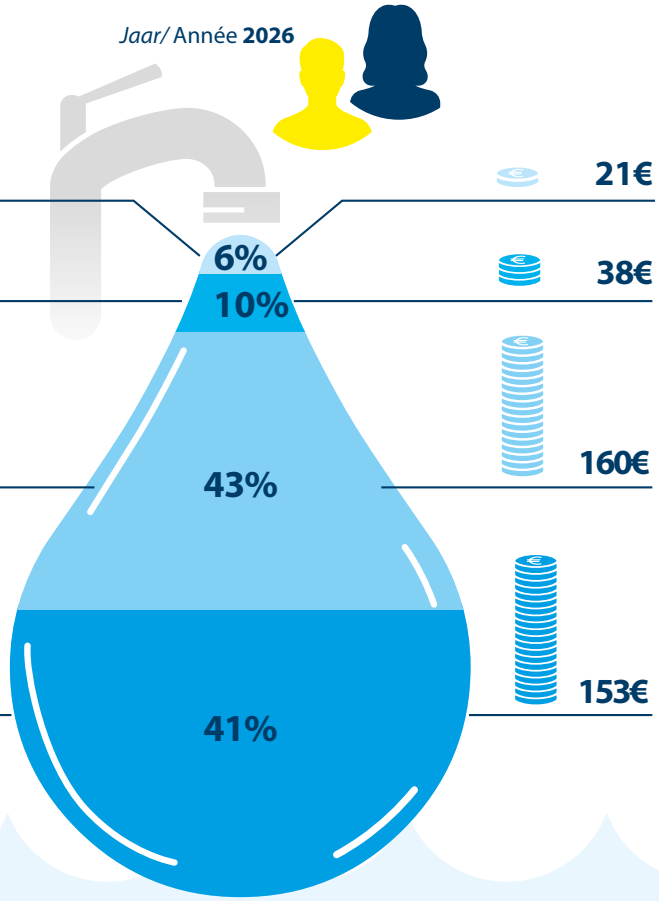

BTW	***€21***	**21€**	TVA
Vaste term die een deel van de activiteiten van de operatoren dekt.	***€38***	**38€**	Terme fixe qui couvre une partie des activités des opérateurs.
Sanering: beheer van het rioleringsnet, opvang en zuivering van afvalwater.*	***€160***	**160€**	Assainissement* : gestion du réseau d'égouttage, collecte et épuration des eaux usées.
Waterbevoorrading: productie, transport naar het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en distributie via een leidingnet tot bij de eindverbruiker.*	***€153***	**153€**	Approvisionnement* : production, transport jusqu'à la Région de Bruxelles-Capitale et distribution jusqu'au robinet par un réseau de canalisations.

Totaal
Total **372€****

* *De kosten van sanering en waterbevoorrading zijn gebaseerd op het verbruik van het huishouden. Het sociaal waterfonds is ook in deze onderdelen opgenomen.*
** *De cijfers zijn gebaseerd op een jaarlijks verbruik van een huishouden van 2 personen van 31m³/persoon.*

* Le coût de l'assainissement et de l'approvisionnement est basé sur la consommation du ménage. Le fonds social de l'eau est également intégré dans ces composantes.
** Les chiffres sont basés sur une consommation annuelle d'un ménage de 2 personnes de 31m³/pers.